

PAR COURRIEL

Québec, le 27 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 octobre 2025, le député des Îles-de-la-Madeleine inscrivait au feuilletton une question demandant l'instauration d'une « Journée nationale des personnes immunosupprimées ». Je remercie d'ailleurs ce dernier pour l'intérêt qu'il porte à la cause des personnes en situation d'immunosuppression.

Comme vous le soulignez, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, une motion visant à sensibiliser davantage la population aux réalités vécues par ces personnes, tout en reconnaissant le « i » rouge incliné comme symbole officiel de prévention. Cette initiative constitue une avancée significative pour favoriser la compréhension, la reconnaissance et la solidarité envers les personnes immunosupprimées.

Depuis cette adoption, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a intensifié ses efforts en matière de sensibilisation et de prévention. Je suis toutefois conscient que la portée de cette initiative peut être amplifiée, notamment pour le domaine de la cancérologie, et je demeure pleinement ouvert à collaborer avec les partenaires concernés pour en accroître la visibilité et l'impact.

Je prends acte de la recommandation de mon collègue des Îles-de-la-Madeleine à l'effet d'officialiser une Journée nationale des personnes immunosupprimées. À cet égard, des travaux préalables seront entrepris afin d'analyser la faisabilité législative de cette journée et de consulter les organismes représentatifs et les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

... 2

Soyez assuré que le MSSS demeure pleinement engagé à améliorer la reconnaissance, la protection et le soutien des personnes immunosupprimées. Je tiendrai informés mes collègues députés des suites données à cette démarche.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-03567-001